Règlement du Jeu concours – Ligue AURA de Rugby

Article 1- ORGANISATEUR

L'organisateur et responsable de l'exécution du jeu-concours est : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes Rugby, située 380 Rue des Frères Voisin, ZAC du Chapotin, 69970 Chaponnay, France.
Tél. : 04 78 79 67 90
Courriel : 2001A@ffr.fr
Ci-après dénommée « Ligue AuRA ».

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook et Instagram.

Article 2- PERSONNES AUTORISÉES À PARTICIPER

Sont autorisées à participer toutes les personnes physiques âgées de 18 ans révolus au moment de la participation et résidant au sein de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge et du lieu de résidence de tout gagnant avant la remise de son prix, et d'exclure tout participant ne justifiant pas de l'une de ces conditions.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

Article 3- MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est gratuit.

Il est possible de participer au jeu-concours en se rendant sur la page Facebook de la Ligue AuRA de Rugby et sur le compte Instagram, en fournissant les informations demandées en description de la publication.

La participation via des services de jeu-concours ou des procédures automatisées de participation de tiers en masse n'est pas autorisée.

Les éventuels frais de participation au jeu-concours sont à la charge du participant.

Toute participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 4- PÉRIODE PROMOTIONNELLE

Le jeu concours CDM 2023 se déroule du 29 septembre 2023 à 8h au 07 octobre 2023 à minuit. LA DATE LIMITE DE PARTICIPATION EST LE 04 OCTOBRE 2023. Toute tentative de participation après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 5- PRIX

Dans le cadre du jeu-concours Coupe du Monde de Rugby 2023, les prix suivants seront tirés au sort parmi tous les participants.

Prix attribué aux 14 participants sélectionnés :

- 5 lots ;
- 3 écharpes ;
- 3 sacs à dos ;
- 3 mugs.

Les prix seront distribués aléatoirement aux personnes sélectionnées.

Les gagnants acceptent les modifications nécessaires du prix dues à des circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur. Se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent ou pour quelque raison que ce soit, de modifier le prix attribué et de le remplacer par un prix d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Les gagnants devront venir récupérer leurs prix à la Maison Ovale la plus proche de chez eux, à condition qu'elle se trouve dans un rayon proche de leurs domiciles.

Article 6- DÉSIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera par un tirage au sort effectué de manière informatisée et aléatoire entre toutes les personnes ayant rempli les conditions de participation sur Facebook ou Instagram et répondant aux critères de participation définies dans le présent document. Les gagnants seront contactés par message privé via Facebook ou Instagram au plus tard le 04/10/2023.

Le droit au gain ou au remplacement du gain est strictement personnel et ne peut être cédé ou transféré de quelque manière que ce soit.

Si, à la réception du message l'informant de sa sélection, le gagnant ne répond pas dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables en communiquant ses coordonnées ainsi que la Maison Ovale dans laquelle il souhaite récupérer son gain ou une adresse d'expédition à la Ligue AuRA, ou refuse

le gain, il perdra son droit au gain. En pareil cas, la Ligue AuRA se réserve le droit de tirer d'autres gagnants au sort entre les participants.

Les frais de remise ou d'expédition du prix sont à la charge de la Ligue AuRA. Si le gagnant ou le participant sélectionné refuse le prix après envoi, les frais de retour seront à sa charge.

Article 7- EXCLUSION DU JEU-CONCOURS

La Ligue AuRA se réserve le droit d'exclure tout participant qui altérerait ou tenterait d'altérer le processus de participation et/ou le jeu-concours ou qui enfreindrait le présent règlement, y compris, notamment, tous les cas de piratage informatique illégal.

Article 8- RÉSILIATION ANTICIPÉE

La Ligue AuRA souligne le fait que la disponibilité et le fonctionnement du jeu-concours ne peuvent être garantis. Le jeu-concours peut être interrompu ou supprimé en raison de circonstances ou de contraintes extérieures, sans que les participants ne puissent faire valoir un quelconque droit à l'encontre de La Ligue AuRA. Ces circonstances peuvent inclure, sans s'y limiter, des problèmes techniques, des modifications du règlement ou des décisions administratives ou judiciaires.

La Ligue AuRA se réserve le droit d'interrompre le jeu-concours sans préavis et d'y mettre fin sans avoir à en donner les raisons, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 9- INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

La Ligue AuRA est le responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel, au sens du RGPD, dans le cadre du jeu-concours. Les données personnelles des participants fournies dans le cadre de la participation (à savoir la civilité, les prénoms, le nom, l'adresse et les éventuelles données photographiques et textuelles) sont enregistrées et traitées aux seules fins de l'organisation et du déroulement du jeu-concours par :
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE RUGBY
380 Rue des Frères Voisin, ZAC du Chapotin, 69970 Chaponnay, France

La base juridique pour le traitement des données est l'art. 6 (1) b) du RGPD.

Article 10- RESPONSABILITÉ

Les participants sont responsables de l'exactitude des coordonnées demandées. La Ligue AuRA décline toute responsabilité quant à la ponctualité, l'intégralité ou l'exactitude de la transmission des données de participation. Si les coordonnées fournies sont erronées, la Ligue AuRA n'est pas tenue de rechercher les adresses correctes. Tout dommage résultant d'une indication erronée de coordonnées, notamment la perte du gain, ne peut être imputée à la Ligue AuRA.

Article 11- ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Le règlement peut être consulté librement à sur le site de la Ligue sur le lien suivant : https://ligueaura.ffr.fr/ligue/publications_officielles/statuts-reglements

Article 12- DROIT APPLICABLE

La participation à ce jeu-concours et les relations juridiques en découlant entre les participants et la Ligue AuRA, les présentes conditions de participation incluses, sont exclusivement soumises au droit de la République Française.

La Ligue AuRA est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement. La Ligue AuRA et les participants s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion du déroulement du jeu-concours.

L'application du présent règlement ne pourra faire l'objet d'aucun recours de la part du participant ou de La Ligue AuRA.